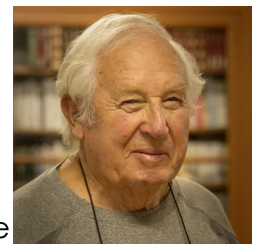


# L'ANGLAIS

## Le Mot du Maire

Chères Angloises, chers Anglois,

Le conseil municipal et moi-même sommes très attristés du décès de Monsieur Serge Meunier notre conseiller municipal. Il nous a quitté le mercredi 18 décembre suite à une longue maladie.



A 19 ans, il choisit de s'engager à l'intendance militaire de La Rochelle au titre du groupement et d'instruction et de transit des troupes de marine. Il est nommé brigadier-chef en 1961 puis gravit rapidement les échelons pour terminer sa carrière au grade de lieutenant-colonel en 1997. Il se joint à l'équipe municipale en mars 2008 sous le mandat de Danièle Hautecoeur. Réélu dès le premier tour en 2014, il est nommé 3ème adjoint, puis 2ème adjoint en charge de la voirie. Se sentant fatigué, en 2020, il souhaite tout de même par conviction rester dans l'équipe sortante en tant que conseiller municipal.

Cette peine, elle est aussi la mienne. Elle est aussi la mienne tant j'avais noué avec Serge des relations amicales et franches. Je mesure la chance que nous avons eu de le rencontrer et l'écouter, son expertise était appréciée de tous. Nous le savions très fatigué, même dans les moments si difficiles, il gardait son implication intacte en donnant procuration à l'un d'entre nous pour faire entendre sa voix et s'assurer du quorum. Fidèle à lui-même, il a fait montre dans ses mandats d'une parfaite intégrité qui lui a valu respect et crédibilité.

Dans ses 16 années d'exercice, il a été constamment attentif à défendre les intérêts de Saint-Jean-d'Angle et de ses concitoyens, dans un esprit de solidarité et de justice. Homme de terrain, faisant preuve de bon sens à toute épreuve et d'une rigoureuse conscience des responsabilités, à mon sens les marques nobles du « bon père de famille », Serge était estimé pour la cohérence de ses suggestions qu'il soit remercié pour tous les services qu'il a rendus, pour tous les soins qu'il a pris à préparer l'avenir de la commune.

Serge était marié à Aurélia, 3 enfants naîtront de cette union Muriel, Valérie et Magali, nous souhaitons un bon courage à la famille dans cette douloureuse épreuve.

Voici quelques nouvelles des activités de la commune.

Durant ce dernier semestre plusieurs manifestations ont eu lieu à Saint-Jean-d'Angle, je parle de la fête de la musique le 21 juin, du feu d'artifice le 14 juillet avec repas et soirée dansante. De manière exceptionnelle la retraite aux flambeaux était accompagnée d'une fanfare afin de célébrer les 100 ans du drapeau de l'harmonie municipale, le 04 août, le vide grenier à proximité de la mairie, le 14 août, les mercredis du jazz dans le jardin du presbytère, le 11 novembre, le repas des aînés à la salle des fêtes, le 16 novembre, une soirée théâtre à la salle des fêtes, le calendrier de l'avent en décembre a eu un vif succès et pour terminer le 23 décembre, le traditionnel marché de Noël suivi du feu d'artifice dans le pré des poules.

J'en profite de nouveau pour remercier tous les bénévoles, agents communaux et commerçants qui ont participé à l'organisation de ces manifestations, contribuant ainsi à la notoriété du village.

Budgétairement parlant l'année 2025 s'annonce complexe, face aux mesures du projet de loi de finances qui prévoit de mettre à rude épreuves les collectivités alors que l'épargne brute des communes s'est déjà dégradée de près de 20%. Comment construire un budget quand celui de l'état n'a toujours pas été voté ?

Certains travaux sont à l'étude tels que la réfection de la toiture de la boulangerie, la rénovation du parc de luminaires d'éclairage public par des leds si le fonds vert perdure ?

En effet les enjeux sont à la fois économiques, environnementaux et sociaux.

Plusieurs actions sont nécessaires au niveau de l'église comme le démoussage du toit et du clocher, la réparation de la cloche, le remplacement de la porte d'entrée, bien évidemment nous serons prudents dans la construction de nos budgets.

En ce début d'année, je vous adresse à vous et à votre famille, tous mes vœux de santé, de prospérité, d'épanouissement personnel et de réussite professionnelle.

Bonne et heureuse année 2025 !

Bien à vous,

Michel Durieux, Maire de la commune.

### COMITÉ DE RÉDACTION

Emmanuelle GOEURY, Alain MARTIN, Joëlle FAURE, Pauline LELIÈVRE et Michel DURIEUX

Une idée d'article, une information à faire paraître, n'hésitez pas à nous contacter à la Mairie au 05 46 83 31 01

# Au fil des Conseils Municipaux

SÉANCE DU 31 Juillet 2024

**PRÉSENTS** : Michel DURIEUX, Alain MARTIN, J.Paul SABOURET, J.Luc BEGEY, Félix PAPIN, Emmanuelle GOEURY, Joëlle FAURE, Nicole MARTIN et Nelly DEMONSAIS

**ABSENTS EXCUSÉS** : Didier CHAILLOU procuration à Jean-Paul SABOURET.

Serge MEUNIER

Sébastien BOISSON

**ABSENTS** : Pauline LELIÈVRE, Laurence DUTRONCY-CANDAU

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Alain MARTIN

**Objet : Délibération Révision du Plan Local d'Urbanisme PLU) : Bilan de la Concertation**  
Monsieur le Maire rappelle que simultanément à la prescription de la révision générale du PLU de la commune, a été initié la concertation prévue par le code de l'urbanisme.

Cette concertation a pour objectif, d'une part, d'informer le public du travail réalisé tout au long de la constitution du projet de PLU et, d'autre part, d'offrir au public la faculté de donner son avis, faire part de remarques ou de demandes particulières. Pour cela la commune a procédé à plusieurs affichages en mairie, à la tenue d'un registre de concertation, à l'organisation de réunions publiques et à la publication d'articles au sein du bulletin municipal.

En vue de l'arrêt du projet de PLU, la commune doit tirer le bilan de la concertation menée tout au long de la procédure. Cette concertation a permis d'informer et d'échanger avec tous ceux qui souhaitaient s'exprimer et de nourrir le projet. Elle n'a pas abouti à remettre en cause les orientations du projet communal, portant principalement sur des requêtes de particuliers (demande de terrains constructibles).

Après avoir entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.103-2 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2021 prescrivant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme et organisant les modalités de concertation,

Considérant que la délibération de prescription de la révision générale du PLU a défini les objectifs de l'élaboration du PLU et les modalités de la concertation suivantes :

- La mise à disposition en mairie d'un registre destiné à recueillir les remarques et propositions des acteurs locaux et de la population pendant toute la durée de la procédure de révision
- Un minimum de 2 réunions publiques au cours de la procédure
- Des informations dans le bulletin municipal et sur la page Facebook et Panneau Pocket de la commune
- L'affichage et l'exposition de documents

Considérant que toutes ces modalités ont bien été mises en place, les paragraphes suivants font état de ce bilan.

**Le registre de concertation** : Un registre d'observations a été mis à disposition du public au secrétariat de la mairie dès la prescription de la révision du PLU, pour permettre au public de consigner ses remarques et ses demandes concernant cette procédure. Il est clos ce jour par les soins de l'autorité délibérative, à l'occasion du présent acte.

Le registre de concertation contient 17 observations (15 reçues par courrier et 2 écrites directement dans le registre). Elles concernent principalement des demandes de passage de terrain non constructible en terrain constructible, elles ont pu donner lieu à des ajustements mais pas de remises en cause des orientations du projet ni de l'intérêt général.

**Les réunions publiques :** La révision du PLU a fait l'objet de deux réunions publiques annoncées par affichage sur les panneaux communaux, par le biais du journal municipal et par invitation personnelle aux administrés ayant formulé des observations soit par courrier, soit sur le registre.

. 1ère réunion publique : le 15 Novembre 2022 dans la salle des fêtes.

. 2ème réunion publique : le 29 Novembre 2023 dans la salle des fêtes.

Dans les deux cas, les questions ont principalement porté sur la constructibilité de terrains ou sur les possibilités d'aménagement en zone N.

**Les affichages en mairie :** Lors de la révision plusieurs panneaux ont été affichés en mairie. Le premier portait sur « la procédure de révision », explicitant les étapes de la révision et le contenu du PLU. Le deuxième avait pour objectif de présenter les principaux enjeux de la révision du PLU au regard du diagnostic et le troisième portait sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables final du PLU de la commune.

**La publication d'articles dans le bulletin municipal et la presse locale :** la municipalité a notamment fait part du projet de révision du PLU dans son bulletin municipal (Numéros 28,30,31,32 et 33) et Le Littoral du 09 juillet 2021.

Les élus communaux ont également reçu des courriers et accueilli les administrés qui souhaitaient leur faire part directement de leurs projets ou demandes. Les élus ont ainsi pu expliquer les choix opérés et la procédure du PLU, et ont relayé ces demandes lors des réunions de travail ce qui a permis d'ajuster le plan de zonage et le règlement, sans remise en cause de l'intérêt général du projet.

Les modalités de concertation telles que définies dans la délibération de prescription de l'élaboration du PLU ont donc bien été respectées.

Considérant que le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune est prêt à être arrêté, la concertation avec les habitants, et tous les acteurs locaux concernés, doit désormais être fermée.

C'est dans ces circonstances que le Conseil municipal est invité à approuver le bilan de la concertation.

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu Monsieur le Maire en ses explications et après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents,

- D'approuver le bilan de la concertation reprenant l'ensemble des démarches entreprises tout au long de l'élaboration du PLU de la commune .
- De clore la phase de concertation.
- D'informer que, conformément à l'article R.153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera affichée en mairie pendant un mois.

### **Objet : Arrêt du Projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Monsieur le Maire rappelle que la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune a été engagée par délibération du conseil municipal le 25 mai 2021.

La commune a confié, après consultation par marché public, la réalisation du dossier de PLU à un cabinet d'études.

Aux termes du travail réalisé par la commune, le projet de Plan Local d'Urbanisme doit être « arrêté » par délibération du conseil municipal et communiqué pour avis aux personnes publiques associées.

Après avoir entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-14 et suivants et R.153-3 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 Mai 2021 prescrivant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme et organisant les modalités de concertation,

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) prévu par l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme au conseil municipal de la commune en date du 04 Octobre 2023,  
Vu la délibération n°2023-17 du Conseil municipal en date du 31 juillet 2024 tirant le bilan de la concertation,  
Vu le projet de révision générale du PLU de la commune et notamment le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, les Orientations d'Aménagement et de Programmation, le règlement et ses documents graphiques, ainsi que ses annexes,  
Considérant, que le projet de Plan Local d'Urbanisme peut être transmis sans délai aux personnes publiques mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du Code de l'Urbanisme ;

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu le Maire en ses explications et après avoir délibéré, décide à 10 voix pour et 1 abstention.

- D'arrêter le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune tel qu'il est annexé à la présente.
- De transmettre le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme pour avis :

Aux services du préfet de département ;

Aux services départementaux de l'État ;

Aux services de la Région Nouvelle Aquitaine ;

Aux services du Département de la Charente-Maritime ;

A l'Autorité organisatrice de la mobilité ; Aux chambres de commerce et d'industrie territoriales, des chambres de métiers, des chambres d'agriculture ;

A la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan ;

Aux communes voisines ;

- De soumettre l'évaluation environnementale du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme pour avis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale.

Conformément à l'article R. 153-3 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie pendant un mois et, accompagnée du projet de Plan Local d'Urbanisme, et sera transmise en sous-préfecture de Rochefort.

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

### **Désignation représentants organisation des Trotinettes**

Titulaire : Mmes FAURE Joëlle et Nelly DEMONSAIS

Suppléant : Mme Emmanuelle GOEURY

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Avis conseil sur travaux église**

Monsieur le Maire informe le conseil des différents devis reçus pour des travaux qui concerne l'église : 1 devis pour la réparation des cloches, 1 devis afin de refaire à l'identique une partie de la porte de l'église, 1 devis pour la mise en peinture de toutes les portes. Il faudrait se renseigner sur les différentes subventions éventuelles et contacter La Fondation du Patrimoine. Travaux à prévoir au budget 2025.

**Jean-Luc BEGEY** indique que les inscriptions pour la Brocante sont doublées par rapport à l'année dernière.

**Alain MARTIN** remercie les agents techniques de leur réactivité suite à ses demandes.

**Joëlle FAURE** demande à ce que l'on vérifie la réservation des grilles d'exposition pour le Mercredi du Jazz dont la préparation est à ce jour finalisée.

Séance levée à 22H30.

## SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2024

**PRÉSENTS** : Michel DURIEUX, Alain MARTIN, J.Paul SABOURET, Didier CHAILLOU, J.Luc BEGEY, Félix PAPIN, Emmanuelle GOEURY, Joëlle FAURE, Nicole MARTIN et Nelly DEMONSAIS

**ABSENTS EXCUSÉS** : Sébastien BOISSON procuration à Jean-Paul SABOURET.  
Serge MEUNIER procuration à Nicole MARTIN  
Pauline LELIÈVRE, Laurence DUTRONCY-CANDAU

**ABSENTS** :

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Jean-Paul SABOURET

Une minute de silence est observée pour le décès de Christophe JAMAIN.

Lecture du compte rendu de la dernière séance adopté à l'unanimité des membres présents.

<p><b>Délibération portant adhésion à la convention-cadre relative aux missions facultatives proposées par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime</b></p>
--

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime (CDG17) propose aux collectivités et établissements publics de Charente-Maritime des missions facultatives, tels que le service d'intérim territorial, le contrôle des dossiers de retraite CNRACL, la confection de la paie publique...

Afin de simplifier les démarches d'adhésion des collectivités et établissements publics, le CDG17 a décidé de regrouper l'ensemble des missions facultatives au sein d'une convention-cadre, jointe en annexe de la présente délibération.

La signature de cette convention n'engage pas la collectivité à recourir à l'ensemble des missions facultatives.

La signature de cette convention permet de recourir aux missions proposées, selon les modalités détaillées dans les conditions particulières. En effet, chaque mission facultative proposée fait l'objet d'une fiche annexée à la convention qui précise les conditions particulières d'utilisation.

Cette liste de missions est susceptible d'évoluer en fonction des besoins des collectivités et établissements publics, des évolutions réglementaires et des décisions prises par le Conseil d'administration du CDG17.

Seules certaines missions (médiation préalable obligatoire, assurance des risques statutaires, protection sociale complémentaire) font l'objet, chacune d'elles, d'une convention spécifique.

Le Conseil d'administration du CDG17 peut, au cours d'une année civile, supprimer et/ou créer une ou plusieurs missions facultatives.

Il peut également procéder, en cours d'année, à une révision d'une ou plusieurs missions et/ou des tarifs, notamment en cas d'évolution importante des éléments de composition du coût de la mission.

Dans ce cas, ces évolutions s'appliquent à la convention en cours, à la date fixée par la délibération du Conseil d'administration du CDG17, sans qu'il soit nécessaire qu'un avenant soit signé.

Cette convention unique d'adhésion prend effet au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (ou à la date de sa signature, si elle est postérieure) et arrive à son terme au 31 décembre 2027.

Après avoir entendu l'exposé,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 452-34 à L. 452-48,

**Vu** le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

**Vu** la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime n° DEL-2024-09-3 du 4 septembre 2024 approuvant les termes de la convention-cadre relative aux missions facultatives proposées par le CDG17, et autorisant le Président à la signer,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents,

- D'adhérer à la convention-cadre relative aux missions facultatives proposées par le CDG17, ci-annexée,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention-cadre, ainsi que tous les actes s'y rapportant (fiches de saisine, demandes de mission, bulletins d'inscription...), et d'engager les sommes afférentes.

**OBJET :**                    **MISE EN PLACE DE LA GESTION EN FLUX DES CONTINGENTS DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX - ANNEXE CONVENTION TYPE AVEC LES COMMUNES ET LES BAILLEURS SOCIAUX-ANNEXE**

Les modalités de gestion de la demande de logement social et de la politique d'attribution ont été modifiées par plusieurs textes législatifs depuis 2014. La loi Elan (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) du 23 novembre 2018 rend obligatoire la mise en œuvre de la gestion en flux des droits de réservation à la place de la gestion en stock.

Pour rappel, en contrepartie de financements ou de garanties d'emprunt accordés lors d'opérations de construction ou réhabilitation, un EPCI ou une commune (les réservataires), dispose d'un droit de proposition de candidats égal à 20 % des logements, à la Commission d'Attribution des Logements de chaque bailleur (instance décisionnaire du processus d'attribution des logements sociaux).

Avant la loi Elan, la gestion des droits de réservation était en stock. Elle reposait sur l'identification physique des logements qui, lorsqu'ils étaient libérés ou livrés, étaient remis à la disposition du réservataire, afin qu'il puisse présenter des candidats au bailleur sur ces logements.

Désormais, depuis la publication de la loi, la gestion en flux est le seul mode de gestion des droits de réservation des logements locatifs sociaux. Cette gestion en flux rompt le lien entre un logement physiquement identifié et un contingent de réservation car elle porte sur un flux annuel de logements disponibles à la location et distribués aux réservataires afin que ces derniers présentent des candidats en vue d'une attribution. Le flux annuel de logements est ainsi exprimé en pourcentage.

Cette réforme des attributions (passage en flux) est une opportunité pour formaliser des droits de réservation qui pourront permettre de loger les salariés des communes ou de

l'EPCI et les habitants de la commune d'implantation. Ces droits assureront également aux communes et à la CARO d'être informées avant toute mise en location.

Une convention type annexée à la présente délibération détaille les modalités de mise en œuvre de ces droits de réservation en flux. Elle devra être signée entre la Communauté d'agglomération Rochefort-Océan, chaque bailleur et les communes sur lesquelles est implantée une part du parc de logements du bailleur.

Par délibération n° 109-2024, le Conseil communautaire lors de sa séance du 19 septembre 2024 a approuvé les termes de la convention de passage à la gestion en flux de réservation des logements sociaux pour la période 2025-2027.

Cette convention type de gestion en flux des droits de réservations de logement locatifs sociaux devra être signée entre la CARO, chaque bailleur et les communes sur lesquelles est implantée une part du parc de logements du bailleur.

Dans un objectif d'établir un processus simple, fluide et efficace, la convention prévoit que la CARO :

- Capitalise l'ensemble des droits de réservation y compris ceux octroyés en contrepartie d'une garantie d'emprunt, d'un financement et/ou d'un apport de foncier accordés par les communes signataires.
- Délègue le choix de ses candidats à la commune sur le territoire de laquelle le logement qui lui est proposé se libère.

Les droits de réservation des logements locatifs sociaux peuvent être gérés en gestion directe ou en gestion déléguée au bailleur. Dans le premier cas, le réservataire instruit le dossier des demandeurs de logements sociaux et présente des candidats au bailleur pour l'attribution de logements sociaux lors d'une mise en location. Dans le deuxième cas, le réservataire indique au bailleur les candidats qu'il souhaite proposer et lui confie le soin d'instruire et de préparer les candidatures.

Le choix du mode de gestion relève du réservataire.

La convention prend effet le 1er janvier 2025 pour une durée de trois ans avec un bilan annuel.

Seul Rochefort Habitat Océan est présent sur le territoire de la Commune, une seule convention sera donc à établir.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d' :**

- **Approuver** les termes de la convention de passage à la gestion en flux de réservation des logements sociaux pour la période 2025-2027.
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toutes décisions pour l'exécution de la présente délibération.

**OBJET : DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE DE BUDGET 2**

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
2152 (21) : Installations de voirie	3 500,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	3 500,00
	3 500,00		3 500,00



## FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
023 (023) : Virement à la section d'investissement	3 500,00	74718 (74) : Autres	5 775,00
615221 (011) : Bâtiments publics	25 000,00	75888 (75) : Autres	21 699,00
6262 (011) : Frais de télécommunications	15 000,00		
65888 (65) : Autres	-16 026,00		
	<b>27 474,00</b>		<b>27 474,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>30 974,00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>30 974,00</b>

## QUESTIONS DIVERSES

### **Avis sur projet révision PLU de Champagne**

Le Conseil Municipal n'émet aucune observation ou réserve éventuelle à ce document.

### **Participation citoyenne**

Monsieur le Maire rappelle les deux réunions avec la gendarmerie de Saint Agnant. Les personnes intéressées sont maintenant désignées, il reste à définir les répartitions par secteur.

Monsieur le maire informe qu'une autre réunion aura lieu en présence de la gendarmerie et des référents, afin de définir le rôle de chacun.

### **Assurance groupe statutaire**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération, le conseil municipal avait donné mandat au centre de gestion de rechercher par marché un assureur . L'offre retenue est présentée au conseil.

Monsieur le Maire indique que la commune est liée par contrat jusqu'au 31 décembre 2025. Un courrier d'intention d'adhérer au 01 Janvier 2026 va être envoyé au centre de gestion ainsi qu'à l'assureur.

Ne pas oublier de résilier le contrat actuel au maximum en septembre 2025 afin de respecter le préavis de 3 mois.

### **Protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération, le conseil municipal avait donné mandat au centre de gestion de rechercher par marché un assureur afin de se mettre en conformité avec les nouveaux décrets parus à ce sujet.

Le centre de gestion propose un contrat collectif à adhésion obligatoire et avec une participation de 50 % de l'employeur.

Le conseil municipal n'est pas favorable à ce contrat car le décret concernant la participation n'a pas encore été adopté.

Dossier à revoir.

**Félix PAPIN** demande la confirmation du tir du feu d'artifice le lundi 23 décembre pour clôturer le calendrier de l'avent et le marché de Noël.

Nicole MARTIN indique qu'il y aurait la possibilité d'avoir la présence de deux poneys pour promenade. A voir....

**Jean-Luc BEGEY** indique que la soirée théâtre aura bien lieu le samedi 16 novembre et que les inscriptions pour le calendrier de l'avent sont ouvertes.

**Didier CHAILLOU** indique que la toiture de la boulangerie doit être refaite. Il y a aussi un problème de charpente. Des demandes de devis sont en cours

**Nicole MARTIN** indique que le cimetière est très propre. Il faudrait juste répandre le gravier rouge.

**Joëlle FAURE** annonce que les trottinettes auront bien lieu du 24 au 28 juin. Le 28 juin la course aura lieu à Saint Jean d'Angle. Il faudrait prévoir des coupes et des lots.

**Nelly DEMONSAIS** indique que certains administrés trouvent que le village n'est pas propre, que les trottoirs ne sont pas dés herbés.

Séance levée à 22H00.

---

## INFOS DIVERSES

### URBANISME

L' ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE SUR LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME, L'ÉLABORATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES ET L'ÉLABORATION D'UN PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES se déroulera du **10 Février 2025 à 09 h jusqu'au 21 Mars 2025 à 18 h.**

M. Philippe KLETZEL a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers.

Le Commissaire-Enquêteur sera présent en mairie de Saint Jean d'Angle pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- **Lundi 10 Février, le Mardi 18 Février de 09h00 à 12h00**
- **Lundi 24 Février, le Mercredi 05 Mars de 13h30 à 17h15.**
- **Vendredi 14 Mars et le Mercredi 19 Mars de 09h00 à 12h00.**

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations et propositions :

- soit directement sur le registre d'enquête tenu en mairie,
- soit par écrit adressé à Monsieur le Commissaire-Enquêteur
- soit par messagerie électronique à [urba@saintjeandangle.fr](mailto:urba@saintjeandangle.fr) : le message devra comporter comme objet « observations enquête publique »

# TOUS ENSEMBLE

Le Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal (SEJI) porte une attention particulière à favoriser l'épanouissement de tous les enfants. En ce sens, les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) jouent un rôle crucial dans leur développement. Notre nouveau projet « TOUS ENSEMBLE » vise à intégrer des objectifs inclusifs dans les projets pédagogiques des accueils périscolaires et extrascolaires et prévoit des actions concrètes en direction des enfants à besoins spécifiques.

Grâce à l'aide financière « bonus inclusif » de la Caf de Charente-Maritime, les structures ont pu investir dans du matériel sensoriel et aménager des espaces de détente afin de répondre aux mieux aux besoins des enfants accueillis.

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan organise des temps d'échange et de formations pour les directeurs et animateurs sur l'accueil des enfants en situation de handicap, les techniques de communication alternative (langue des signes, pictogrammes, etc.), la gestion de comportements particuliers, et l'adaptation des activités.

Mais l'inclusion ne se limite pas à des aménagements matériels ou des formations. Elle passe aussi par une sensibilisation des enfants eux-mêmes aux différences. Les animateurs jouent ici un rôle de médiateur pour encourager le respect et la bienveillance au sein des groupes.

Le SEJI s'entoure également de partenaires aidant au développement de ce projet comme Karine Letoux psychopédagogue, Geraldine Kieffer musicothérapeute, le Comité Départemental Handisports, le pôle ressources handicap du conseil départemental.

Le SEJI souhaite que ce projet soit un succès grâce à une collaboration étroite entre les équipes pédagogiques et les familles dont l'implication est essentielle pour aider à mieux connaître les besoins de leur enfant et adapter les pratiques.

L'accueil des enfants à besoins spécifiques dans les accueils de loisirs : un défi à relever pour construire une société solidaire et inclusive.



## Bientôt 16 ans ? Il est temps de se faire recenser !

**Où ?** Tu dois te rendre à la Mairie  
de ton lieu de résidence

Avec ta carte nationale  
d'identité ou ton passeport,  
ton livret de famille et un  
justificatif de domicile

**Comment ?**

**Pourquoi ?**

À l'issue de ton  
recensement, tu seras  
convoqué pour effectuer  
ta JDC



À l'issue de ta JDC, un certificat de participation  
te sera délivré. Il te sera utile pour t'inscrire à  
des examens (BEP, CAP, baccalauréat...) et  
concours (grandes écoles, entrées dans la  
fonction publique...)

Il est également exigé pour passer le permis de  
conduire

- Il est nécessaire de te faire recenser même  
dans le cas du SNU
- Tu as 3 mois pour te faire recenser auprès de  
ta Mairie dès 16 ans, afin de respecter le délai  
légal

  
MINISTÈRE  
DES ARMÉES  
ET DES ANCIENS  
COMBATTANTS  
*Service  
Espoir  
Honneur*

Secrétariat général  
pour l'administration



## Information



### La Commune de ST JEAN D'ANGLE poursuit en 2025 son partenariat pour vos garanties santé et perte d'autonomie à des conditions exceptionnelles.

AXA propose aux habitants de la commune de ST JEAN D'ANGLE, d'étudier des solutions négociées en complémentaire santé et en prévoyance.

Des garanties à la carte, à tarif préférentiel...

**Jusqu'à - 20% de réduction à vie sur les tarifs santé !**

**Véronique MARCELLOT**  
Responsable de Clientèle AXA France  
[veronique.marcellot@axa.fr](mailto:veronique.marcellot@axa.fr)  
06.25.68.63.32

**Sabrina SZCZEPANSKI**  
Chargé de Clientèle AXA France  
[sabrina.szczepanski@axa.fr](mailto:sabrina.szczepanski@axa.fr)  
06.40.90.34.36



## LE CAMION DU CENTRE ITINÉRANT DES RESTOS DU CŒUR DE CHARENTE-MARITIME VOUS INFORME :

Le centre itinérant assure l'accueil des personnes qui sont dans le besoin, ponctuellement ou de façon durable, et qui veulent bien pousser la porte pour venir nous rencontrer.

Le camion s'arrête **le mardi** des semaines impaires à **Bords** salle municipale derrière l'église de 8h30 à 10h30, à **Champagne** devant la mairie de 12h00 à 13h00, à **Pont l'abbé d'Arnoult** au relais Compostelle de 13h à 14h30

La nouvelle campagne d'hiver 2024 2025 a commencé depuis le 05 novembre 2024.

N'hésitez pas à nous demander des renseignements ou à prendre rendez-vous auprès de Marilyn : 06 70 06 72 58

Rbus

INFOS TRAFIC !

Rbus

Nous sommes heureux de vous compter parmi nos voyageurs et nous vous invitons à vous inscrire au service vous permettant de recevoir gratuitement les **Alertes Info trafic & Actus** du réseau **Rbus** sur les lignes de votre choix.

\*Rendez-vous sur le site Rbus : [www.rbus-transport.com](http://www.rbus-transport.com)

\*Créez votre espace personnel  MONESPACE

- Renseignez vos coordonnées : nom, prénom, adresse mail et n° téléphone portable
- Cochez les cases si vous souhaitez recevoir nos informations commerciales et/ou être sollicité pour des enquêtes clients ...
- Choisissez le mode de réception de vos alertes : sms, mail ou sms/mail
- Et **sélectionnez vos lignes de bus ou services** pour recevoir nos Infos Traffic & Actus concernées.



ADOPTEZ  
L'ÉCO-GESTE

Scannez &  
Téléchargez votre  
fiche horaire sur

[RBUS-TRANSPORT.COM](http://RBUS-TRANSPORT.COM)



 transdev  
ROCHEFORT OCEAN

 Rbus

ROCHEFORT  
OCEAN  
Communauté d'Agglomération

## COMPOSTEZ VOS DECHETS ALIMENTAIRES !

Les épluchures et restes de repas (hors os et coquillages) constituent 30 % de nos ordures ménagères. Ces déchets alimentaires sont compostables (sauf les os et les coquillages). Pour les composter, deux solutions :

### Solution 1

Vous avez un jardin



Récupérez un kit de compostage  
(composteur + bio-seau + mélangeur)

### Solution 2

Vous n'avez pas de jardin



Récupérez un bio-seau  
et déposez vos déchets alimentaires aux  
composteurs partagés de votre commune

### Pourquoi composter ?

30% d'ordures ménagères en moins justifient une collecte bimensuelle (sauf du 1er juin au 30 septembre). Les biodéchets contiennent 60 à 90% d'eau, leur compostage est donc préférable à l'incinération.

### Où s'adresser ?

Retirez gratuitement vos équipements auprès de votre mairie sur présentation de votre dernière redevance ordures ménagères.

**Vous habitez sur l'agglomération Rochefort Océan ou sur le Bassin de Marennes et vous êtes à la recherche d'un médecin traitant ?**

La CPTS Rochefort Océan met en relation les patients sans médecin traitant avec des médecins du territoire acceptant de nouveaux patients.



Flashez ce QR code et compléter le formulaire en ligne



Informations et contact

[www.cpts-rochefort-ocean.fr](http://www.cpts-rochefort-ocean.fr)  
[contact@cpts-rochefort-ocean.fr](mailto:contact@cpts-rochefort-ocean.fr)

## ► Les mystères du château

### de Saint-Jean d'Angle

Beaucoup de champagnais ont aperçu la silhouette du château de Saint-Jean d'Angle en prenant la route de Marennes, pourtant, peu ont eu la curiosité de franchir le pont qui surplombe les douves. C'est un grand tort car c'est un des très rares châteaux en France pratiquement conservé dans l'état qu'il était au Moyen Âge.

Alain Rousselot le sauva de la ruine il y a 30 ans. C'est aujourd'hui son fils André et son épouse Marie, résidants à Champagne, qui le font vivre et l'animent pour le plus grand plaisir de milliers de visiteurs chaque année. Il suffit de passer l'entrée pour voir des dizaines d'enfants, déguisés en chevalier et en fée Mélusine, profiter des nombreuses attractions qui leur sont proposées.



*Le château de Saint-Jean d'Angle, parfaitement conservé, domine le bord du golfe de Brouage (P. Corvisier).*



*La fée Mélusine s'échappe du château de Lusignan en prenant la forme d'un dragon. Très Riches Heures du duc de Berry (BNF).*

#### La légende : la fée Mélusine

Mélusine est un personnage féminin légendaire anguipède (dont le corps se termine en queue de serpent), de nombreuses provinces et notamment du Poitou. C'est au XIV<sup>e</sup> siècle que son histoire est immortalisée en prose par Jean d'Arras, dans son roman *Mélusine ou la noble histoire des Lusignan*.

Dans ce récit, Mélusine erre dans les forêts et les bocages et arrive en Poitou. Raymond (ou Raymondin), neveu du comte Aymar de Poitiers tue accidentellement son oncle en forçant un sanglier féroce. Aveuglé par la douleur et pourchassé pour meurtre, il chevauche dans la forêt près de Lusignan et, à minuit, rencontre à la Fontaine de Soif (ou « Font-de-Cé »), trois belles qui se baignent dont Mélusine. Elle le reconforte et lui propose de l'aider, de le faire innocenter, et promet de faire de lui le plus grand seigneur qui soit s'il l'épouse, à condition qu'il ne cherche jamais à la voir le samedi. Raymondin épouse la dame mystérieuse et, grâce à elle, peut devenir seigneur de Lusignan, l'une des plus grandes familles de France. Peu après, Raymondin ayant trahi sa promesse, Mélusine reprend son apparence de dragon et s'envole par une fenêtre en poussant des cris déchirants. Et elle réapparaîtra ainsi chaque fois que l'un de ses descendants sera près de mourir.

Parmi les nombreuses aventures du récit merveilleux des exploits de Mélusine, celle-ci se fait bâtisseuse. Selon la légende, la fée Mélusine aurait construit en une nuit le château de Lusignan. Elle aurait fondé les villes de Parthenay, Tiffauges, Talmont, édifié les murailles de La Rochelle, les châteaux de Châteauroux, Mervent et Vouvent, nombre d'églises et d'abbayes. Fée tutélaire du Poitou, Mélusine aurait pu tout aussi bien être à l'origine du château de Saint-Jean d'Angle et ajouter la légende aux mystères de sa construction. Car fidèle à l'imaginaire médiéval, peuplé de fées et de saints, on peut revendiquer le parrainage de Mélusine dans tous les monuments de l'ancien Poitou.

#### Un château aux origines obscures

Trop élégant pour être une forteresse à la vocation purement militaire, trop bien armé pour n'être qu'un simple logis seigneurial, le château de Saint-Jean d'Angle a suscité beaucoup d'interrogations de la part des historiens. Des origines légendaires liées à Mélusine dont se réclamait la prestigieuse famille des Lusignan, aux temps plus tardifs où les Saint-Gelais, qui l'occupent et le relèvent à partir du XV<sup>e</sup> siècle, plusieurs siècles de mystères enveloppent sa création. Pour répondre à cette question nous possédons deux sources : les documents écrits et l'observation du château lui-même.

Le château de Saint-Jean d'Angle est réputé avoir été édifié au XII<sup>e</sup> siècle par Guillaume de Lusignan qui a épousé Denise d'Angles, héritière de la maison d'Angles et dont il a pris le nom selon la coutume du temps. Cette affirmation répétée par de nombreuses monographies est à l'origine de plusieurs malentendus. Les sources médiévales sont silencieuses sur un lien entre Guillaume de Lusignan et ce château. Ensuite, et quant au nom d'Angles lui-même, il se rattache au village d'Angles-sur-l'Anglin dans le Poitou dont le château était aux Lusignan depuis 1096 (par le mariage

de Denise d'Angles et Guillaume) et non à Saint-Jean d'Angle dont le nom est antérieur. Angles ne vient pas non plus des anglais malgré l'analogie de construction avec les « shell keep », châteaux en forme de coquille, très répandus en Angleterre.

Les Saint-Gelais qui prirent possession du château au XV<sup>e</sup> siècle se réclamèrent d'une filiation avec les Lusignan, filiation que la famille avait pris soin de faire reconnaître par lettres patentes en 1579 par le roi Henri III et qui ne prouve rien. L'administration alors n'était pas regardante quant aux origines réelles ou supposées des lignages nobles. L'ombre des Lusignan, branche cadette des Comtes de Poitiers et ducs d'Aquitaine qui plane pendant tout le Moyen Âge sur l'ensemble du Poitou semble donc avoir épargné les seigneurs de Saint-Jean d'Angle.



*Le blason des Saint-Gelais-Lusignan qui associe les armes des Saint-Gelais (croix blanche sur fond bleu) et les armes des Lusignan (bandes bleues et blanches) avec le lion symbolisant Mélusine.*

### Ce que disent les sources écrites

C'est tout au long du XIII<sup>e</sup> siècle que le village ou la seigneurie de Saint-Jean d'Angle apparaissent dans les sources écrites. Cette période de grande prospérité économique voit les puissants se disputer les revenus des marais salants et de la forêt qui occupent l'essentiel du territoire. Vers 1240 les seigneurs de Broue, la famille de Doué, qui commandaient l'activité des salines dans le golfe jusqu'aux rivages de Saint-Jean d'Angle depuis le XII<sup>e</sup> siècle, abandonnent leurs droits dans le marais à l'abbaye de Sainte-Gemme. Ce prieuré bénédictin dépendant de l'abbaye de La Chaise-Dieu devient un des plus riches de Saintonge grâce aux donations de marais salants. En 1258, Arnaud Alexandre et son fils Geoffroy donnent au prieuré de Montierneuf qui relève de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, tous les droits qu'ils avaient sur le port de Saint-Agnant ainsi que les marais et les chenaux qui vont de « Brouage aux terres douces » et qui bordent le coteau du « côté de Saint-Agnant ». Représentants du roi de France, ils sont peut-être les premiers vrais seigneurs de Saint-Jean d'Angle.

Aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles de nombreux lignages aristocratiques détenaient des salines dans le pays de Marennes. Parmi cette petite aristocratie Bertrand Beauvoit distingue les seigneurs de Balanzac, alliés aux Raymond, seigneurs d'Ozillac près Jonzac. A la fin du XIII<sup>e</sup> siècle apparaît un Guillaume Raymond qui bénéficie des revenus des marais de Saint-Jean d'Angle. Au début du siècle suivant « Johan de Rémont », chevalier, possède un « hébergement » noble à « Saint-Johan d'Angle », c'est-à-dire le siège d'une seigneurie où l'on perçoit les prestations en nature des tenanciers. La mention explicite d'un « hébergement » ou d'une « maison » signe la présence probable d'un logis noble ou d'une maison forte. Ainsi, si les Raymond sont seigneurs des « terres douces et salées » de Saint-Jean d'Angle, ils doivent

toutefois rendre hommage aux seigneurs de Balanzac pour « la maison de la Motte » (le premier nom du château de Saint-Jean d'Angle) que ces derniers tiennent des seigneurs de Broue. En 1340, Marie, fille de Pierre Raymond, épouse Guy Bouchard d'Aubeterre et lui apporte la seigneurie de Saint-Jean d'Angle à la mort de son père. C'est ensuite que la succession des seigneurs devient totalement lisible, quand la petite fille de Guy, Yolande Bouchard, fait entrer le château pour deux siècles dans la famille des Saint-Gelais en épousant Charles de Saint-Gelais en 1406. Les Saint-Gelais règneront sur Saint-Jean d'Angle pendant deux siècles, ils seront à l'origine de la transformation du petit château-fort initial en élégant logis. On peut donc dater la construction du premier château autour de l'an 1300 soit pendant le règne de Philippe Le Bel.

### L'observation du château conforte l'hypothèse d'une construction au début du XIV<sup>e</sup> siècle

L'observation attentive du bâti du château accrédite l'idée d'un début de construction probable autour de l'an 1300. En effet, le plan annulaire et la (relative) faible épaisseur des murs, sans commune mesure avec les murs épais des puissants donjons rectangulaires des comtes d'Anjou au XI<sup>e</sup> siècle (dont l'exemple le plus proche est la Tour de Broue) n'autorisent pas de datation antérieure à 1300. La position de la porte, d'après Frédéric Chasseboeuf, les archères à niche large rappellent plutôt les châteaux du domaine gascon à l'époque de la domination anglaise. On a vu aussi que cette datation correspond à l'émancipation des seigneurs de Saint-Jean d'Angle de la tutelle des sires de Broue dont ils relevaient. La forme ramassée en polygone du château, sans donjon, le classe dans la catégorie des « shell-keep » (« châteaux en coquille ») d'inspiration anglo-normande ; ce modèle s'est répandu sur les terres ayant été dominées par les Plantagenêts, ils sont rares et même exceptionnels au sud de la Loire.



*L'entrée sud fortement défendue rappelle la forteresse primitive et le logis seigneurial (à droite) témoin des embellissements du XIV<sup>e</sup> siècle.*

Ce type de construction est constitué d'une enceinte circulaire encerclant une petite motte formant cour intérieure avec des bâtiments renfermant logis, cuisines, écuries, communs qui entourent cette cour intérieure et sont adossés aux remparts. L'enceinte n'a quasiment pas de tours de flanquement, mais a au



moins une porte fortifiée défendue par un pont-levis ou amovible enjambant un fossé protégeant l'enceinte : ce sont des châteaux de plaine entourés de fossés ou de douves comme à Saint-Jean d'Angle.

### L'énigme du choix de l'emplacement du château

Placé à l'écart du bourg de Saint-Jean d'Angle, quelles pouvaient être les raisons qui ont présidé à la construction d'un château à cet endroit précisément ?

- Faire face aux menaces venues de la mer ? S'il avait été placé plus à l'ouest au bord de l'ancienne falaise, il aurait pu surveiller les marais d'où pouvait venir le danger et où était extrait le précieux sel, au cœur de l'économie de la « Xaintonge ». Ce n'est pas le cas.

- Servir de repère (amer) pour la navigation ? Au XIII<sup>e</sup> siècle, l'envasement du golfe a fait reculer le littoral de plusieurs kilomètres et, contrairement aux clochers de Marennes et de Moëze, le grand clocher-porche de l'église du village, haut de 38 mètres, n'était lui-même pas visible de la mer quand il a été construit au XV<sup>e</sup> siècle.

- Etablir un péage ? L'entrée et l'avant-cour du château sont tournées vers le chemin qui mène des marais au village et vers l'intérieur des terres. C'est un lieu de passage, un lien entre le marais et l'arrière-pays propice à l'établissement d'un péage. Or le sel de Saintonge, réputé dans l'Europe entière et indispensable à la conservation des aliments, était aussi bien exporté vers la mer Baltique et la Gironde que vers l'intérieur des terres. L'historien du bâti Frédéric Chasseboeuf prétend, par l'observation des maisons, que l'axe principal du village au Moyen Âge était justement ouest-est et non nord-sud comme aujourd'hui. En outre la présence de sources à cet endroit permettait tout à la fois de soutenir un siège prolongé et d'assurer une défense passive efficace de ses remparts.

La fonction première du château était donc bien plus économique que militaire à l'origine pour contrôler l'activité des marais salants en contre-bas et le commerce du sel. Le château s'est trouvé aussi tout au long du Moyen Âge à une frontière : entre les Plantagenêts et les Capétiens au XII<sup>e</sup> siècle, entre les Français et les Anglais ensuite. La vocation militaire de ce castel viendra dans un second temps de façon opportuniste quand la Saintonge se retrouve au cœur des enjeux stratégiques de la guerre de Cent Ans et des guerres de Religion. Situé aux doubles limites ouest-est (entre les terres basses du golfe et les terres

hautes de la Saintonge, les terres douces et salées) et nord-sud (entre possessions françaises et anglaises, entre langue d'oïl et langue d'oc), ce petit château apparaît bien placé à un endroit stratégique.

### Le temps des guerres : le château devient un enjeu militaire

Les traces de balles de mousquet et de petite artillerie visibles sur la muraille et la porte d'entrée témoignent des attaques que le château eût à subir. Ce sont les traces des guerres qui ont ravagé la Saintonge : la guerre de Cent Ans et les guerres de Religion.



Balle de mousquet (XVI<sup>e</sup> s.) et boulet métallique (XV<sup>e</sup> s.) retrouvés au pied du château par J. Guénégan.



Traces d'impacts sur la muraille ouest.

La guerre de Cent Ans commence par la défaite de la fine fleur de la chevalerie française face aux archers anglais à Crécy en 1346 comme nous l'avons appris dans les livres d'histoire. Mais dans les campagnes, loin des grandes batailles, ce sont les chevauchées de bandes incontrôlées, de soldats mercenaires ou démobilisés qui provoquent insécurité et ruine économique. C'est dans la première phase de la guerre de Cent Ans (1346-1372) que la Saintonge a subi le plus de destructions. Les Anglais laissent des garnisons partout, à Soubise, à Rochefort et même dans le bourg de Champagne. Chaque bourg et village, ne comptant alors que sur lui-même, se protège comme il peut contre la menace des bandes armées et des pillages. On fortifie les églises (comme à Pont-l'Abbé) ou on creuse des fossés défensifs autour de l'église (comme à Champagne), on aménage des souterrains refuges un peu partout.



Le plan de Claude Masse (1715) montre bien le château posté à l'ouest du village de Saint-Jean d'Angle commandant le passage vers l'intérieur du royaume (SDH).



Enluminure représentant la bataille de Crécy Dans les Chroniques de Jean Froissart (BNF).

Après une nouvelle défaite française à Poitiers (1359) au cours de laquelle le roi de France Jean le Bon est fait prisonnier, un nouveau traité humiliant pour la France est signé à Brétigny. L'Aunis, la Saintonge, le Poitou, l'Angoumois, le Limousin rejoignent la Guyenne dans le giron anglais (l'exact périmètre de la Région de Nouvelle-Aquitaine actuelle). C'est le fameux Prince Noir qui prit possession de ces provinces, érigées en principauté, pour le compte de son père, le roi d'Angleterre. Les combats reprennent en 1369 quand le roi Charles V sonne l'heure de la reconquête française avec le connétable Du Guesclin et ses Bretons qui reprennent la Tour de Broue et assiègent Soubise. Jusqu'à l'expulsion définitive des Anglais en 1453, la Saintonge est alternativement française et anglaise au gré des sièges des places fortes et des volte-face des seigneurs locaux. Au cours de la première partie du XV<sup>e</sup> siècle et, malgré l'apparition de l'artillerie, ces fortifications, si elles étaient incapables d'arrêter une armée, pouvaient efficacement résister à des bandes de gens de guerre et de pillards. La guerre de Cent Ans prend fin avec la bataille de Castillon le 17 juillet 1453 au cours de laquelle l'armée « permanente » mise sur pied par le roi de France Charles VII défait les anglais au cours d'un siège où leur chef Talbot trouve la mort. La reconquête de la Guyenne était définitive. Les campagnes saintongeaises dépeuplées et durement éprouvées par un siècle de guerres vont se reconstruire. On transforme les demeures fortifiées en demeures de plaisance en adoptant le style « flamboyant » de la première Renaissance. C'est le cas de Saint-Jean d'Angle avec la construction de l'élégant logis qui est contemporain de l'édification du grand clocher-porche de l'église par la famille des Saint-Gelais.



Sur cette gravure du début du XIX<sup>e</sup> siècle on voit que le château médiéval est resté intact.

Au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, le « Pays des Isles de Marennes » embrasse la religion réformée et en premier lieu les élites (nobles, marchands, magistrats). Et d'abord les premiers d'entre eux puisque plusieurs générations de Saint-Gelais, seigneurs de Saint-Jean d'Angle s'illustreront dans les rangs des troupes réformées. Le village est pourvu d'un Temple et d'un cimetière protestant (alors que Champagne est restée fidèle au culte catholique). Pendant ce qui va devenir les guerres de Religion, le château subit de nouveau plusieurs

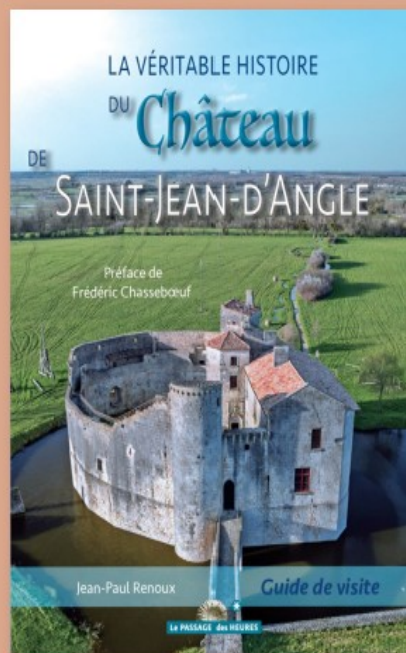
sièges. Les ravages seront pires que pendant la guerre de Cent Ans. La guerre prend fin avec l'Édit de Nantes le 13 avril 1598. Après d'ultimes agrandissements au début du XVII<sup>e</sup> siècle par Charlotte de Saint-Gelais, le château sera abandonné aux fermiers, seule la valeur agricole du domaine comptant pour les propriétaires (qui sont les mêmes qu'à Champagne). Nous espérons que ce court récit vous encouragera à découvrir ce magnifique monument voisin, à mieux connaître son histoire et aller faire une promenade dans les temps anciens en le visitant.

**Jean-Paul RENOUX**



André et Marie Rousselot, champagnais de fraîche date, vous accueillent au Château.

**À lire :** La véritable histoire du Château de Saint-Jean d'Angle et guide de visite par Jean-Paul Renoux aux éditions Le Passage des Heures (18 Euros), disponible au Château et aux boulangeries de Champagne et de Saint-Jean d'Angle.



## NOUVEL ARTISAN DANS LA COMMUNE

Comme vous avez pu le remarquer lors du marché de Noël, sous les halles de Saint-Jean-d'Angle.

**Jimmy FRIOUX**, artisan créateur d'objets en bois, crée des objets en bois, du porte-clés en passant par des planches à découper au meuble selon vos désirs et personnalisables.

N'hésitez pas à le contacter pour vos créations.



---

## LE MOT DES ASSOCIATIONS

### BILAN DES ACTIVITES 2024 de l'ASSOCIATION « PIERRES D'ANGLE »

#### FEVRIER 2024

Réception pour la remise de la sculpture et d'un portrait au pastel de Pierre AMIOT à la mairie de St Sornin suite au concours de peinture qui a eu lieu en juin 2023.

Sculpteur : Christian CAUVET

Pastelliste : Françoise PORTRON

#### MARS 2024

Vide atelier à SAINT JEAN D'ANGLE le 10 mars.

Les adhérents peintres de l'association ont exposé leurs peintures (huile, acrylique, pastel, photos..)

Dany BASTEL – Marie Anne COIRAULT- Pierre COMTE -Paulette COURTIN- Annick DEMONTE- Sylvie RENOM -Françoise PORTRON – Gisèle TARNOT

#### AVRIL 2024

Découverte du village de Saint Jean d'Angle avec Frédéric CHASSEBOEUF le samedi 20 avril. Une trentaine de participants ont découvert le village et son château.

Salon des artistes à Saint Jean d'Angle du 20 au 27 avril.

Une trentaine d'artistes amateurs et professionnels ont exposé chacun 4 œuvres ( peintures, sculptures...)

Invité d'honneur ; Patrice SUCHOCKI.

Concours spécial sur le thème des moulins de Charente Maritime avec remise de prix  
Prix du public pour les moulins attribué à Annick DEMONTE

1er Prix du public pour les exposants attribué à Claudine SALESSE

#### MAI 2024

Fête de la nature au gîte Beaulieu La Gripperie St Symphorien chez Virginie ROUSSELLOT avec la participation de NATURE ENVIRONNEMENT 17

Exposition , de peintures et pastels réalisés par les artistes de l'association Pierres d'Angle, en lien avec la nature

### JUIN 2024

Découverte du village de Nieulle sur Seudre avec Frédéric CHASSEBOEUF le samedi 1<sup>er</sup> juin.

Une trentaine de participants ont sillonné les rues du village

Concours de peinture à Nieulle sur Seudre le dimanche 2 juin.

Une dizaine de participants seulement cette année. Le temps pluvieux n'a pas joué en notre faveur mais les œuvres étaient néanmoins toujours de qualité.

Merci à tous ceux qui ont participé à nos activités .

### PROJETS 2025

Pour information la prochaine exposition des artistes aura lieu du 7 au 15 mai 2025 et le concours aura pour thème « Faune et Flore en Charente Maritime »

Jean-Paul RENOUX nous propose pour 2025 (dates non encore fixées) deux sorties dont les thèmes sont les suivants :

- Entre légende et Réalité à Saint Jean d'Angle
- La tour de Brou et l'âge d'or des marais salants Saint Sornin

Frédéric CHASSEBOEUF sera aussi sollicité , comme chaque année , pour découvrir un lieu historique de notre région.



**YOGA**

Cours collectifs, individuels

À domicile, En Salle

Enseignante diplômée FFHY

06 72 25 48 35

Site: emma.yoga.free.fr

Courriel: emma.yoga@orange.fr



YÔ GARS !  
YÔ GIRLS !

**La lumière est en vous mais  
où est l'interrupteur ?**

**Cherchez-le,  
trouvez le déclic  
avec Coach Emmanuelle**

LES BÉNÉFIQUES AU QUOTIDIEN

RYTHMIQUE

DÉTENTE

SÉRÉNITÉ

L'ATTENTION À SES TENSIONS EST  
RÉPUTÉE POUR ÊTRE SOURCE DE SANTÉ  
AVEC SES CONSCIENCES D'ÉQUILIBRE ET  
D'HARMONIE

**Le Yoga est avant tout un système hérité d'une sagesse de plusieurs millénaires en Inde.**

**Pendant les séances, des postures les plus simples et accessibles à tous seront présentées et mises en pratique par les participants. Des techniques respiratoires et méditatives qui complètent les bénéfiques des postures, seront abordées puis développées pour atteindre une maîtrise de plus en plus grande de son corps et de sa relation avec le monde extérieur.**

**CES TECHNIQUES SONT PARTICULIÈREMENT APPROPRIÉES POUR DÉVELOPPER LA CONCENTRATION ET POUR GÉRER LE STRESS GÉNÉRÉ PAR LA VIE PROFESSIONNELLE, FAMILIALE OU PRIVÉE.**

## L'OBJECTIF DE CES COURS EST LA DÉCOUVERTE DU YOGA

À l'instar de Dieu pour les croyants, le Yoga est partout. Du moins s'applique-t-il en tout temps et en tout lieu. **Emmanuelle** est là pour vous le prouver.

En quelques séances vous apprendrez à mieux vous connaître et à rentabiliser tous vos gestes de la vie courante. Ce ne sera plus une corvée pour vous de bouger, agir ou vous déplacer.

Pratiquez vos mouvements de relaxation dans le calme et la sérénité, chez vous, en vaquant à toutes vos occupations journalières, et même nocturnes (pourquoi pas ?).

De la posture de « passer l'aspirateur, ranger son garage, assis devant l'ordinateur » à celle de « comment réagir face à l'appréhension », apprenez à mieux gérer vos muscles et vos sentiments.

Si le sport est une corvée pour vous, le Yoga vous étonnera par sa capacité à sublimer votre corps par l'esprit. (À moins que ce ne soit l'inverse, allez savoir votre choix !).

Vous vous sentez fatigué(e), mal dans votre peau ?

Venez rencontrer Coach Emma et apprendre avec elle les gestes qui font du bien et qui vous redonnent le sourire.

Quand on veut, on peut ! Sans modération, n'importe où, n'importe quand, n'importe comment ». Inutile de savoir prendre la position du lotus !

*Sumo Bô Bih*

## LIEUX DES COURS

La posture aide mais ne guide pas.

C'est le mental qui guide, c'est lui qu'il faut contrôler.

À DOMICILE  
EN SALLES  
SAINT JEAN D'ANGLE  
ROCHEFORT



## L'Association Communale de Chasse Agréée



L'ACCA vous souhaite tous ses meilleurs vœux pour l'année 2025.

Des régularisations de nuisibles seront faites dans le mois de février et mars.

Pour tout contact :

Président : Jean-Pierre DUROU 06 42 96 10 34 (tel de l'ACCA)

Vice-président : Léo BERBUTEAU

Secrétaire : Didier MERIGOUX

Trésorier : Jean Paul SABOURET

Membre du CA : Joachim CHAILLOU, Florent DUBOSCQ

Garde particulier : Didier CHAILLOU

L'ACCA organisera le Samedi 15 Mars, une journée ramassage des déchets dans le marais.

## COMITÉ DES FÊTES

L'ensemble du bureau et les bénévoles vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2025, et vous remercie pour votre participation aux manifestations de l'année 2024.

Nous remercions aussi les employés communaux pour leur bons services.

Merci à monsieur le maire pour le prêt de la salle des fêtes.

Merci aux conseillers municipaux, commerçants, particuliers pour leur don pour le feu d'artifice du 23 décembre tiré par nos artificiers (des grands chefs)

Manifestations prévues pour 2025 :

15 Février - Bal Masqué

12 Avril - Exposition porsche, ferrari et autres...

18 Mai - Randonnée

21 Juin -Fête de la Musique

14 Juillet - Animation et feu d'artifice

03 Août - Vide grenier

11 Octobre - Loto

du 01 Décembre au 23 Décembre - Calendrier de l'Avent et feu artifice.

L'assemblée générale du comité des fêtes aura lieu le Vendredi 07 Mars à 20h30, salle des associations.

Pour nous rejoindre appeler le 06 25 72 20 56

Merci à tous

Le Président et son équipe

Jean-Luc BEGEY.

## L'APE du RPI de l'Arnaise

Association des Parents d'élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal de l'Arnaise comprenant les écoles de Champagne – La Gripperie St Symphorien – St Jean d'Angle.

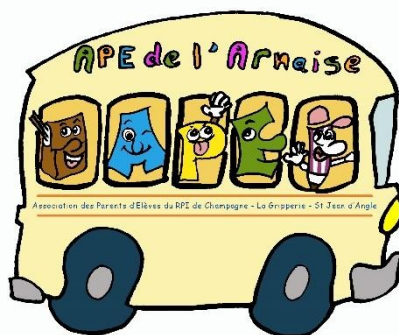
Cette année encore, notre équipe de choc s'est réunie lors de l'assemblée générale qui s'est déroulée le 20 Septembre 2024.

L'année 2023-2024 a été riche en événements et s'est terminée en beauté avec une fête des écoles particulièrement ensoleillée. Ce qui permet à l'APE de clôturer l'année avec un bilan positif et un bénéfice net de 2501,40€. Nous sommes donc plus motivées que jamais pour entamer cette nouvelle année scolaire.

Nous avons encore plein d'idées pour récolter des fonds pour nos enfants et nous avons déjà plusieurs projets actés pour l'année à venir. Nous allons commencer par une vente de chocolats de Noël au retour des vacances de la Toussaint et nous allons proposer un goûter de Noël avec, espérons-le, la présence exceptionnelle du Père Noël. Nous continuerons les festivités par notre traditionnel Carnaval. Au programme, défilé dans les rues et bal costumé, vente de crêpes et boissons, toujours dans la bonne humeur. Bien évidemment, nous serons ravies de vous retrouver, parents et enfants... en fin d'année à l'occasion d'une fête de l'APE et l'été prochain pour participer, nous l'espérons à Champagne en fête. Encore un beau programme en perspective pour 2024-2025.

Au fil des idées et de l'année, l'APE vous tiendra informés des détails des différentes manifestations et actions de notre association. Nous restons joignables pour toutes questions par mail à l'adresse [apedelarnaise@gmail.com](mailto:apedelarnaise@gmail.com), par téléphone au 06 82 66 53 10 (Sonia Praud Diguët, Présidente) ou sur notre Facebook **@apedelarnaise**. N'hésitez pas à nous rejoindre en tant que bénévoles permanents ou occasionnels, nous serons ravies de vous accueillir dans notre groupe et de partager tous ces bons moments au profit des enfants du RPI de l'Arnaise. NOUS COMPTONS SUR VOUS !!!

### Les bénévoles de l'APE de l'Arnaise





# PROGRAMME DES FESTIVITÉS

15 Février : Plantation de l'arbre à bébé

15 Février : Bal Masqué (Comité des fêtes)



15 Mars : Ramassage des déchets dans le Marais (ACCA)

28 Février /1 Mars : Cirque

12 Avril : Exposition porsche, Ferrari et autres .... (Comité des fêtes)



07 Mai au 14 Mai : Exposition peinture (Pierre d'Angle)

18 Mai : Randonnée (Comité des fêtes)

21 Juin :  (Comité des fêtes)

14 Juillet : Animation et feu artificiel (Commune et Comité des Fêtes)

03 Août : Vide grenier (Comité des fêtes)

11 Octobre :  (Comité des fêtes)

11 Novembre : Repas des aînés.

01 au 23 Décembre : Calendrier de l'avent et feu artificiel (Comité de fêtes)



# ÉTAT CIVIL

## Naissances



ELLOUET Maëlys le 04 Janvier  
MAGLOIRE Valentine le 27 Février  
JOMAT Lise le 21 Juillet  
LADAUGE Ezio le 28 Juillet  
LIENARD Olivia le 13 Octobre



FRÉDUREAU Liliane le 10 Février  
LENOBLE Marcel le 12 Février  
ROLLAND Kathy le 22 Février  
PIBEAUD Andrée le 05 Mars  
HÉRAUD Yvette le 11 Avril  
MAJOREK Maria le 20 Avril  
EMBARECK Annie le 23 Mai  
DEMONSAIS Geneviève le 17 Juin  
SAUZET Téva et Daryl le 07 Juillet  
ABIAN Viviane le 09 Juillet  
PAULAIS Roland le 17 Juillet  
PELLETANT Paul le 29 Juillet

MÉRIGLIER Josette le 31 Juillet  
FRANUSIAK Wladislaw le 14 Août  
MAINGOT Claude le 19 Août  
RAFIGNAT Henri le 17 Septembre  
BRUN Louissette le 11 octobre  
JAMAIN Christophe le 25 Octobre  
AUXIRE Jacqueline le 12 Novembre  
BERBUDEAU Claude le 04 Décembre  
COMTE André le 15 Décembre  
MEUNIER Serge le 18 Décembre  
FAVRE André le 18 Décembre  
DUC Claude le 19 Décembre

## SERVICE DE GARDE DES PHARMACIENS DU SUD ROCHEFORTAIS

Depuis le 1er janvier 2009, le Syndicat des Pharmaciens a mis en place un numéro national audiotel, à 4 chiffres : le "3237", qui permet aux patients du département de la Charente-Maritime d'être mis en relation avec la pharmacie de garde la plus proche de son lieu d'appel.

La Vendée et les Deux-Sèvres sont également concernés par ce système.

Ce service est accessible 24h/24 (facturé 34 cts la minute) mais il n'est pas accessible par internet. La pharmacie de garde se trouve toujours affichée dans toutes les vitrines des officines.

Le 3237 n'est pas un simple serveur vocal, des opérateurs sont à même de renseigner le patient en cas d'échec de la recherche.

Pour des raisons d'actualisation et d'exactitude de l'information, les journaux ne diffuseront plus le service de garde des pharmacies, d'ici quelques semaines.

Le 3237 permet des changements de garde très réactifs, incompatibles avec une information presse qui ne peut être instantanée.

**Vous pouvez également vous rendre à votre officine  
Où la pharmacie de garde est affichée.**

Villes	Pharmaciens	Téléphone
BOURCEFRANC	M. LANDRE	05 46 85 02 15
ECHILLAIS	La renaissance	05 46 83 00 40
FOURAS la halle	Mme SAVARIT & M. DUFFIE	05 46 84 60 25
FOURAS l'océan	Mme LAINE	05 46 84 25 44
MARENNES	M. CHRETIEN	05 46 85 14 13
MARENNES (marché)	Mme AUBERTOT	05 46 85 65 02
PONT L ABBÉ	M. ANDRÉ	05 46 97 00 02
PORT DES BARQUES		05 46 84 80 23
SAINT AGNANT	Mme EYMARD	05 46 83 36 53
SAINT JUST	M. BARTHELEMY	05 46 85 13 04
SAINT LAURENT DE LA PREE	Mmes LACOSTE	05 46 82 10 60
SOUBISE	M. RODIER	05 46 84 92 11

**LES GARDES COMMENCENT LE SAMEDI A 12H JUSQU'AU LUNDI MATIN  
SUIVANT A 9H**

**Pour joindre un médecin, la nuit, les week-end, et jours fériés, composer le  
05.46.27.55.20**

**En cas d'urgence appeler le SAMU au 15**

# URGENCES

Samu : 15  
Pompiers : 18  
Gendarmerie Nationale ; 17 Direct Gendarmerie St Agnant : 05 46 83 30 04  
Permanence des soins : 05 46 27 55 20 en semaine de 20 :00 à 07 :00 h et le week-end & jours fériés du samedi 14 :00 au lundi 07 :00 h.

EDF urgence dépannage : 0 810 333 017  
RESE urgence astreinte : 05 46 93 19 19

## MUNICIPALITÉ

**Mairie** : Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30  
et le mercredi de 13h30 à 16h30. 05 46 83 31 01  
Mail : [mairie@saintjeandangle.fr](mailto:mairie@saintjeandangle.fr)  
site internet : [www.saintjeandangle.org](http://www.saintjeandangle.org)

**Salle communale** 05 46 84 18 90

**École Primaire** : rue Maurice Ponte : 05 46 83 31 26  
**Restaurant scolaire** : 05 46 83 98 79

**Agence Postale** : Place de la mairie 05 46 83 31 95  
Levée du courrier à 09:00 h du lundi au samedi  
Ouverture du lundi au vendredi de 13h30 à 17 h15. Fermé le Mercredi

**Déchetterie** : route de Champagne :  
Du Lundi au Vendredi 14h00 -18h00 et Samedi 08h00-12h00 et 14h00-18h00

## ASSOCIATIONS

Assoc. Communale de Chasse Agréée : Jean-Pierre DUROU 06 42 96 10 34  
Assoc. Parents d'élèves : Sonia PRAUD 06 64 71 75 79  
Assoc Sport. Angloise : JULIA Frédéric 06 32 64 03 19  
Comité des fêtes : Jean-Luc BEGEY 06 25 72 20 56  
Assoc Pierre d'Angle : Gisèle TARNOT 05 16 84 92 40  
Assoc « les aînés debout » : Marie Pierre Beaumont 06 07 44 16 14

## SERVICES DIVERS

Sécurité Sociale : Avenue Maurice Chupin, Rochefort : 0 820 904 144  
Assistante Sociale : Bureau de Rochefort : 05 46 87 27 57  
Bureau de Tonnay-Charente 05 46 88 43 53  
Pôle Emploi : 4 Place François Blondel , Rochefort : 39 49  
Gare SNCF Rochefort : Horaires, billets, services : 36 35  
Mission Locale : Parc des Fouriers, Rochefort 05 46 99 06 00  
Bus France Service : 06 02 59 50 57  
Infirmières: Maud BODIN et Katheleen CHARPENTIER 06 09 45 32 42